



Demission d'un membre du comite .

Par **pierry**, le **01/02/2011** à **16:35**

Bonjour,

en 2009 un membre du comité de l'association a démissionné pour les raisons suivantes: mauvaises ententes avec les membres de la mairie et lieu géographique trop éloigné du lieu de l'association .

Se représente anouveau pour rentrer au sein du comité bien que la situation n'a pas changer, c'est vrai nos statuts stipulent qu'il faut être à jour de cotisation pour se présenter au bureau mais vu les raisons évoqués par cette personne pouvons nous refuser sa demande au sein du comité.

Merci de me répondre au plus vite.

Par **citoyenalpha**, le **03/02/2011** à **05:32**

Bonjour

il vous faut suivre les règles fixées par les statuts de l'association. A défaut une demande d'annulation soit de la délibération désignant les candidats à l'élection, soit de l'élection elle-même, pourra être demandée devant le Tribunal de Grande Instance.

Restant à votre disposition.